

Vous pouvez demander votre carte européenne (CEAM), soit :

- En vous adressant au centre qui gère votre affiliation sécurité sociale (la mutuelle ou une CPAM) ;
- Via le site www.ameli.fr.

Lorsque vous faites cette demande, il faut compter un délai de 2 à 3 semaines pour la réception de la carte. Demandez-la suffisamment en avance lorsque le séjour en Europe est programmé.

Si vous estimez que le délai entre votre demande et la date de votre départ est un peu juste, n'hésitez pas à demander une attestation papier, reflet du contenu de la CEAM.